



## Droit des immigrants à une aide TANF

### Qu'entend-on par TANF ?

TANF veut dire « aide temporaire pour les familles dans le besoin » (Temporary Assistance for Needy Families). Le programme TANF donne de l'argent aux familles **ayant des enfants** vivant au foyer. Une aide TANF peut aider certains immigrants à régler des dépenses essentielles comme le loyer, les frais de chauffage et d'autres articles comme les couches et le savon.

Est-ce que j'ai droit à une aide TANF ?

Vous devez avoir des enfants vivant avec vous et un revenu extrêmement bas pour bénéficier d'une aide TANF.

**Certains immigrants à faible revenu peuvent y avoir droit en fonction de leur statut d'immigration :**

- Les réfugiés et les bénéficiaires du droit d'asile peuvent avoir droit à une aide TANF.
- Les personnes bénéficiant du statut de résident permanent légal depuis plus de 5 ans peuvent y avoir droit.
- Certains immigrants bénéficiant d'un statut spécial peuvent bénéficier d'une aide TANF.

**Même si votre statut d'immigrant est légal, vous pouvez ne pas avoir droit à une aide TANF si :**

1. vous êtes un résident permanent dont le statut légal date de moins de 5 ans (et que vous n'êtes **pas** réfugié ou bénéficiaire du droit d'asile) ;
2. vous avez déposé une demande d'asile ou demandé un autre changement de votre statut d'immigrant auprès des autorités fédérales d'immigration mais que n'avez pas encore reçu de réponse ou
3. vous bénéficiez d'un autre statut juridique moins connu.

**Si vous faites partie de l'une de ces trois catégories, vous pouvez avoir droit à une aide TANF si :**

- vous êtes une personne **âgée ou handicapée** ;
- vous avez été victime de **violence familiale** ;
- vous êtes dans **l'attente de votre autorisation de travailler** ;

- vous avez un permis de travail mais êtes **sans emploi** ou
- vous avez commencé à recevoir une aide alimentaire au **1<sup>er</sup> mai 2012** ou si votre demande était encore en attente à cette date.

Si vous avez des enfants nés aux États-Unis, ils peuvent avoir droit à une aide TANF même si vous-même n'y avez pas droit en raison de votre statut d'immigration.

**Pour les questions concernant les programmes publics, contactez :**

Maine Equal Justice (MEJ)  
Numéro de téléphone 207-626-7058, poste 205, ou consultez la page [maineequaljustice.org/about-us/contact-us/](http://maineequaljustice.org/about-us/contact-us/) et laissez-nous un message en ligne.

**Pour les questions concernant le statut d'immigrant, vous pouvez contacter :**

Immigrant Legal Advocacy Project (ILAP)  
Numéro de téléphone 207-780-1593 ou numéro gratuit 1-800-497-8505  
Adresse courriel : [ilap@ilapmaine.org](mailto:ilap@ilapmaine.org)